



Telephone : 06.40.98.04.42 ou madeincorbigny@gmail.com

Vide Grenier des 9 et 10 Août 2025

Organisé par l'A.C.A.R



Les Emplacements ne seront attribués que le samedi 9 Août 2025

De 5h00 à 7h30 du matin, aucun emplacement ne sera alloué la veille du déballage.

6.50€ le mètre linéaire pour les deux jours.

(Réservation par modules de 3 mètres) **PENSEZ À INCLURE VOTRE VÉHICULE**

**LES COMMERCES DE BOUCHE ET DE VENTE DE NEUF NE SONT PAS AUTORISÉS –
COPIE INTERDITE SOUS PEINE D'EXPULSION**

Bulletin à déposer chez : Imagine(18 Rue des Forges), Déco Factory (9 Rue des Forges)
et Bijouterie Mille & Line (17 Grande Rue)

Nombre de mètres souhaités : **INCLURE VOTRE VÉHICULE SI VOUS LE SOUHAITEZ À CÔTÉ DE VOUS DANS LE MÉTRAGE**

[] 3 mètres [] 6 mètres [] 9 mètres [] 12 mètres [] 15 mètres
[] 18 mètres [] 21 mètres [] 24 mètres [] 27 mètres [] 30 mètres
[] Autres (à préciser) : ----- POUR INFO : Nombre d'exposants inscrits sous ce dossier []

NOM PRENOM :-----

ADRESSE COMPLETE :-----

TELEPHONE :/...../...../...../.....

EMAIL : -----@-----

CARTE D'IDENTITE N° :-----

DELIVREE LE :-----

REGISTRE DU COMMERCE :-----

(Pour les Professionnels, Photocopie du KBIS ou de la carte de commerçant ambulant obligatoire)

RAISON SOCIALE :----- **FACTURE** : [] OUI [] NON

OBJET PROPOSES :-----

EMPLACEMENT SOUHAITÉ (dans la mesure du possible):-----

PAS DE VÉHICULE GRANDE RUE, RUE DES FORGES

Je soussigné(e) ----- demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour le Week end des 9 et 10 Août 2025. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Vous êtes particulier, en signant ce formulaire vous attestez sur l'honneur que vous ne participerez pas à plus de 2 vides-greniers ou événements similaires dans l'année 2025.

Vous êtes professionnel, merci de joindre à votre dossier un extrait KBIS ou une copie de votre carte de commerçant ambulant.

FAIT À ----- LE -----

LU ET APPROUVÉ :

Signature :



Telephone : 06.40.98.04.42 ou madeincorbigny@gmail.com



Vide- Grenier des 9 et 10 Août 2025 organisé par l'A.C.A.R

SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD DE LA PRÉFECTURE

Merci de joindre impérativement votre chèque à votre inscription (encaissement le lendemain de la manifestation). Merci de remplir soigneusement sans omission votre inscription, à défaut votre dossier sera rejeté. Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé **uniquement par mail** au plus tard le 31 Juillet 2025.

NOUVEAU : Afin d'avoir une idée plus juste du nombre d'exposants que compte notre brocante, nous vous demandons de bien vouloir compléter la petite case prévue à cette effet. (Juste en dessous du choix de mètres).

Les inscriptions reçues après le 15 Juillet 2025 seront placées par ordre d'arrivée à notre convenance, aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet si l'emplacement souhaité ne peut être attribué.

Si vous désirez une facture, merci de le signaler lors de votre inscription.

CORBIGNY et ses environs disposent de nombreuses structures d'hébergement et de restauration.

OFFICE DU TOURISME : Téléphone : 09.82.56.94.98 (ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 et sur www.cornignytourisme.com et sur contact@corbigny.org)

Nous vous souhaitons un excellent week-end à CORBIGNY.

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER CORBIGNY

Le terme exposant ou participant désigne :

- les particuliers participants et inscrits au vide-greniers pour la vente d'objets personnels, de mobiliers, d'effets et de vieilleries usagées uniquement. La revente et le négoce sont interdits dans les vide-greniers et font état d'une activité commerciale qui doit être déclarée.
- les professionnels exerçant l'activité de commerce de détail de bien d'occasion sur éventaires et marché (vente de neuf interdit) dûment inscrit au registre du commerce, participants et inscrits au vide-greniers pour la vente d'objet d'occasion.
- les professionnels membres de l'ACAR ayant leur cotisation à jour au moment de l'événement, seuls autorisés à vendre du neuf ou à exercer le commerce de bouche lors de l'événement.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que perte, vol, casse, ou autres détériorations.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, ect ...)
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.
- **VOUS VOUS ENGAGEZ DE FAIT, À RESPECTER LA LÉGISLATION EN VIGUEUR CONCERNANT LE DÉBALLAGE .**
- Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans la ville à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- **Les exposants sont tenus de respecter les murs, façades, volets, ... des habitations et ce peu importe leur état.**
- **LES COMMERCES DE BOUCHE* ET LA VENTE DE NEUF* AINSI QUE LES COPIES SONT INTERDITS SOUS PEINE D'EXPULSIONS .**
- **TOUS LES EXPOSANTS S'ENGAGENT À EXPOSER DURANT LES DEUX JOURS DE CE VIDE-GRENIERS.**
- La présence à ces journées implique l'acceptation du présent règlement. TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CETTE RÉGLEMENTATION SERA PRIÉE DE QUITTER LES LIEUX, SANS QU'ELLE NE PUISSE RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT DE SON EMPLACEMENT .
- Aucun remboursement après inscription de sera effectué en cas d'annulation sauf cas de force majeur prouvé.
- Les emplacements sont attribués uniquement le matin de la manifestation. Il n'y aura aucune dérogation.
- Le badge remis le matin est à récupérer avenue du champ de foire au stand ACAR et doit obligatoirement **être affiché de façon visible** sur votre stand.

*dérogation pour les commerçants de CORBIGNY et des membres de l'ACAR